

Note de conjoncture

> Analyse économique de la filière Céréales de FranceAgriMer



• numéro 07 / mars 2012 / Situation céréalière française

Le calcul des prix d'acompte résulte d'une moyenne pondérée des prix relevés chez les organismes stockeurs par les volumes collectés dans cette modalité. Les moyennes mensuelles des prix d'acompte n'incluent pas les majorations de fin de campagne (seulement les réévaluations intermédiaires), et sont par construction inférieures aux prix moyens touchés par l'agriculteur. Le calcul des prix fermes résulte également d'une moyenne pondérée établie par cette même méthode, à partir du prix pratiqué au 15 du mois.

PRIX PAYÉS AUX PRODUCTEURS

Comme en janvier, la hausse sur les prix d'achat en modalité ferme des céréales est généralisée en février. Les gains s'échelonnent de +4 à +12 €/t. Toutefois, le blé dur fait toujours figure d'exception avec un prix qui fléchit, dans la tendance observée depuis la fin de l'été. Les achats en modalité ferme représentent plus des 2/3 des céréales échangées.

En €/t	février 2012		février 2011	
	Prix fermes		Prix fermes	
Blé tendre	190	241		
Blé dur	254	297		
Orge mouture	180	193		
OBH*	203	190		
OBP**	238	211		

*OBH : Orges Brassicoles d'Hiver
**OBP : Orges Brassicoles de Printemps

Source : FranceAgriMer

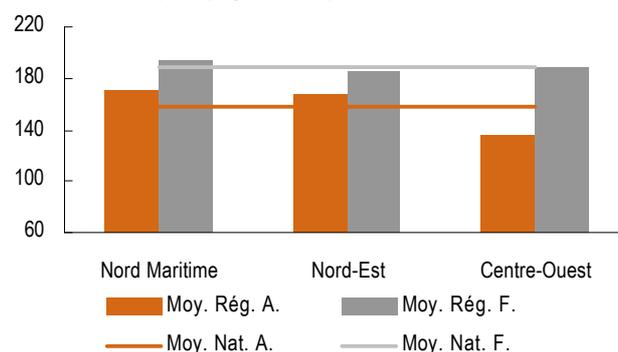
Comme le mois dernier, seules les orges brassicoles et l'avoine bénéficient de prix supérieurs à ceux de la campagne 2010/11. Pour les autres espèces, les prix sont inférieurs de -7 % (orges fourragères) à -21 % (blé meunier) à ceux pratiqués en février 2011. Le différentiel de prix moyen par rapport à la campagne 2007/08 est de -13 % (jusqu'à -45 % sur le blé dur) ; il est supérieur à +100 % par rapport aux prix relevés lors des campagnes 2009/10 et 2005/06.

> Blé tendre

La réévaluation des prix fermes du blé meunier s'est poursuivie en février mais les gains sont deux fois moindres que le mois dernier : +8 €/t. Un producteur reçoit ainsi en

moyenne 190 Euros pour une tonne de blé meunier. A l'échelle régionale, la variabilité des prix demeure réduite : 7 € séparent le prix moyen pratiqué dans le regroupement Nord-Est (le moins attractif) de celui, plus favorable, du regroupement Nord Maritime.

Blés tendre : prix payés aux producteurs en €/t



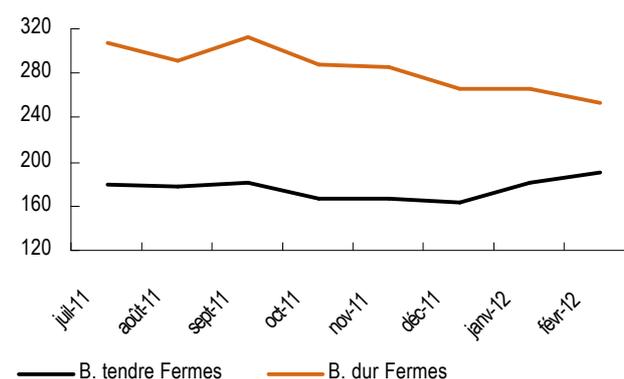
Source : FranceAgriMer

> Blé dur

Le mois dernier, le prix du blé dur était resté inchangé, dans un contexte de hausse des prix généralisée. En février, alors que l'augmentation se poursuit pour les autres espèces, on observe un fléchissement du prix du blé dur, renouant avec la tendance globale depuis septembre.

A 254 €/t, le prix ferme du blé dur (68 % des transactions) perd donc une douzaine d'Euros sur le mois. Depuis le mois

Blés : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

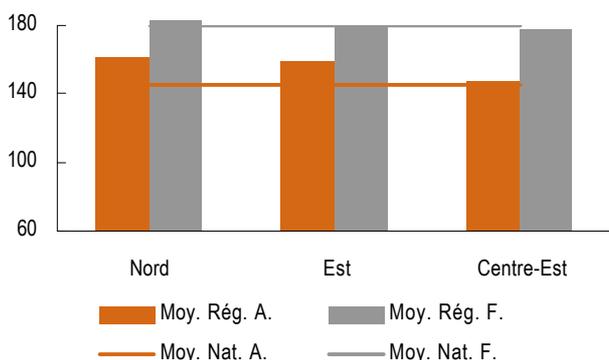
dernier, les prix de cette campagne sont inférieurs à ceux de la campagne précédente pour le blé dur. En février, ce différentiel s'est encore renforcé, passant de -8 % à -15 %, soit 43 € de moins. Comparé à la campagne 2007/08, le prix actuel est en repli de 45 %, soit 210 € de moins.

> Orges

Les orges de brasserie gagnent 4 €/t sur le mois, tant en variété d'hiver que de printemps. Sur les orges de mouture, le gain est double.

A 180 €/t, les orges fourragères renouent avec des prix au plus haut depuis un an. Les prix relevés à l'échelle régionale varient peu autour de cette moyenne. A l'inverse du mois dernier, le Nord enregistre maintenant les prix les plus attractifs (183 €/t) et le Centre-Est les moins élevés (178 €/t).

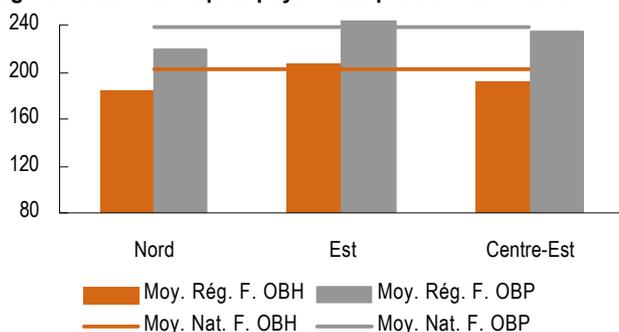
Orge de mouture : prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Pour les orges brassicoles, les niveaux de prix pratiqués à l'échelle régionale demeurent nettement plus hétérogènes : l'écart maximum relevé entre deux regroupements régionaux est proche de 25 €/t, tant en variété d'hiver que de printemps. En orges brassicoles de printemps, le prix moyen national

Orge de brasserie : prix payés aux producteurs en €/t



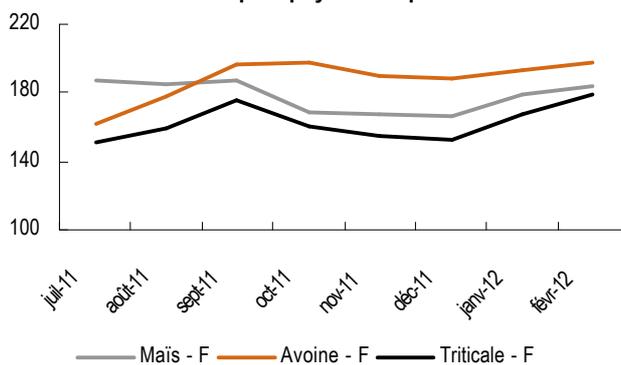
Source : FranceAgriMer

est de 238 €/t. Les minima concernent le Nord (220 €/t) et les maxima, l'Est (245 €/t). Pour les orges brassicoles d'hiver, le prix moyen national est de 203 €/t, avec la même hiérarchie inter-régionale : un minimum de 184 €/t au Nord et de 207 €/t à l'Est.

> Maïs

En hausse de 5 €/t, le prix ferme du maïs s'établit en février à 184 €/t. En janvier, le maïs s'est vendu moins cher que le blé. Cette configuration s'est donc confirmée en février, avec un bonus de 5 €/t pour le blé. A l'échelle régionale, les prix relevés sont pratiquement équivalents. Les minima concernent les regroupements Est et Centre-Ouest, à 183 €/t, alors que le Sud-Ouest profite donc toujours des prix les plus attractifs, en moyenne de 186 €/t.

Maïs/avoine/triticale : prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

> Avoine et triticale

Le bonus de l'avoine sur le blé observé depuis septembre s'est amenuisé en février. Il est tombé à moins de 10 Euros, le prix moyen offert pour une tonne d'avoine s'établissant à 198 Euros en moyenne, en hausse de 5 Euros sur le mois.

Le triticale profite des gains les plus prononcés parmi les céréales. Ainsi, un producteur reçoit en moyenne une douzaine d'Euros de plus qu'en janvier pour une tonne de triticale, soit 180 €/t, prix équivalent à celui obtenu pour la vente d'une tonne d'orges fourragères.

En €/t	février 2012	février 2011
	Prix fermes	Prix fermes
Maïs	184	215
Avoine	198	185
Triticale	180	223

Source : FranceAgriMer

Source prix à la production : Enquête mensuelle des services régionaux de FranceAgriMer



La note de conjoncture Céréales est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : Fabien Bova.
 Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - D. Brulé/dominique.brulé02@franceagrimer.fr - N° ISSN - 2115-3019 - Copyright 2012 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex -
 Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
 www.agriculture.gouv.fr